



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :
15/06/2023

Date d'affichage :
15/06/2023

**OBJET : Remboursement
sinistre suite au vol à la
Ferme des Farges**

L'an deux mille vingt-trois
le vingt-deux juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET,
RAGOBERT, URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ, BONNOT.

Secrétaire : Madame FONTENY.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire informe le conseil que suite au vol commis au logement de la ferme
des Farges, des menuiseries extérieures ont été endommagées.
Le montant des achats (porte, fenêtre et porte-fenêtre) s'élève à 2 942.54 €
T.T.C.

L'expert, ELEX à orléans, a décidé de rembourser la Commune comme suit :

- règlement immédiat : 1 335.03 €,
- solde au vu des factures acquittées : 1 101.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte le montant de remboursement de l'assurance GROUPAMA.

Fait à Nançay, le 23 juin 2023

La secrétaire,

La 1^{ère} adjointe au Maire,

Nathalie FONTENY.

Murielle BOUGIS.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 23 juin 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :